

Compte rendu réunion de Conseil Communautaire

Lundi 30 Juillet 2012 à 20h30 en mairie de Boège

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Date de la convocation : le 13 juillet 2012

Délégués titulaires présents : MAURON Jean, ROCH Jacqueline, SAUTHIER Gilles, VIGUIER Evelyne, DURET Marielle, SALAMON Gérard, MOUCHET Laurence, CHARDON Patrick, MUSARD Jean-Paul, BOUVIER Bernard, SANTONI Michel, DUPRAZ Yves, DUCROT Denis, GURLIAT Romain, MEYNET Hervé, GENOUD Edmond

Délégués suppléants présents, en remplacement des titulaires : PINGET Roland, DONCHE Charles, Laurent Marth

Excusés : MOUCHET Denis.

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

TRANSPORT SCOLAIRE

La campagne d'inscription a bien fonctionné avec une communication efficace. Contrairement aux autres années, les plaintes concernant les majorations ont été rares.

Le Conseil Général a adressé le nouveau règlement des transports scolaires à toutes les collectivités organisatrices des transports scolaires. En outre, la règle des 3km a été maintenue.

COMMUNICATION PROJET DE SUPERMARCHÉ

A la demande des élus de Burdignin et de Boège, la CCVV a organisé une réunion d'information concernant le projet de supermarché à destination des commerçants. L'objectif était de présenter l'étude réalisée par la CCI et la CMA en 2010 pour le compte de la CCVV.

Un projet de supermarché à l'entrée de Boège est actuellement étudié par la commune de Boège et le CCAS de Burdignin qui est propriétaire du terrain. Pour mettre fin aux rumeurs et répondre à la pétition déposée dans les commerces de la vallée, la Communauté de Communes a organisé, dans le cadre de sa compétence économique, une réunion publique d'information à laquelle ont été conviés commerçants de la vallée dont l'activité pourrait être impactée par le futur supermarché.

Voici la synthèse de la réunion publique :

Dans les années 80, quand la superette de Boège a ouvert ses portes, la Vallée Verte comptait 3700 habitants. Cela fait maintenant plus de 20 ans que les élus de Boège sont sollicités régulièrement par de grands groupes pour l'implantation d'un supermarché. Avec environ 7500 habitants en 2012, tous les intervenants s'accordent à dire que la Vallée Verte accueillera tôt ou tard un supermarché. La municipalité, qui s'y était farouchement



opposée, estime qu'il faut prendre les devants pour aménager un supermarché dimensionné à notre territoire plutôt que de subir une initiative surdimensionnée, qui sonnerait le glas pour les commerçants et nuirait à notre cadre de vie. Les techniciens de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat étaient présents pour répondre aux interrogations des commerçants et présenter les résultats du diagnostic commercial et artisanal réalisé dans le cadre du projet FISAC Vallée Verte. D'après cette étude, plus de 75% des dépenses des ménages sont effectuées en dehors du canton. Afin de dynamiser l'attractivité commerciale de la Vallée Verte, l'étude préconise l'agrandissement mesuré de la surface commerciale de la superette, en tenant compte du potentiel du territoire. L'objectif est d'offrir aux habitants la possibilité de consommer sur place et de faire bénéficier les commerçants de l'attractivité du supermarché en fixant la clientèle sur place. On ne peut envisager le développement du SPAR sur le site actuel. La seule réserve foncière se situe à l'entrée de Boège. Les élus de Boège et du CCAS de Burdignin n'ont encore rien signé car le projet est en gestation. Ils négocient avec de grandes enseignes pour obtenir des garanties protégeant les commerçants les plus exposés (station-service et superette). La surface commerciale du projet ne dépassera pas 850m². A titre de comparaison, la surface du SPAR est de 250 m² à 300 m² et celle des supermarchés de l'agglomération annemassienne est comprise entre 1500 à 2500m². Par ailleurs, répondant à l'invitation des élus, le propriétaire de l'Alimentation des Brasses, basée au chef-lieu de Viuz-en-Sallaz, et les techniciens de la CCI/CMA, ont vivement conseillé aux commerçants de se regrouper en une union commerciale afin de constituer un interlocuteur pour les élus et de construire en concertation un projet pour le commerce et l'artisanat de la Vallée Verte. Les élus ont rappelé qu'ils ne voulaient en aucun cas porter atteinte à la pérennité du commerce en Vallée Verte mais préparer l'avenir.

M. Mauron et M. Dupraz sont satisfaits de cette réunion. Ils sont également satisfaits du message véhiculé par les intervenants qui incitent les commerçants à se structurer et se mobiliser d'avantage. Mme Duret juge l'inquiétude des commerçants légitime. Il n'est effectivement pas certain que ce supermarché parvienne à capter les flux qui partent à l'extérieur de la Vallée et changer les habitudes de ceux qui travaillent à l'extérieur. Elle estime également que ça n'était pas à la CCVV de faire l'invitation car l'intercommunalité n'est pas porteuse du projet.

En réponse à Mme Duret, M. Musard partage son avis mais ni Boège ni Burdignin ne pouvaient faire intervenir la CCI et la CMA pour la présentation de cette étude.

M. Bouvier rappelle que c'était l'occasion de présenter une nouvelle fois l'étude réalisée par les chambres consulaires en 2010, qui concluait en outre qu'environ 80 % des personnes interrogées faisaient leurs courses à l'extérieur de la Vallée Verte. Il estime qu'on ne peut pas nier la portée intercommunale d'un tel projet dans la mesure où l'ensemble des habitants de la vallée pourront y faire leurs courses. Pour toutes ces raisons, l'intervention de la CCVV était justifiée mais s'arrêtera ici pour ne pas s'immiscer d'avantage dans les affaires de Boège et du CCAS de Burdignin.

M. Genoud a quelques craintes concernant l'impact du supermarché sur certains commerçants. Il s'étonne également de la position des élus de Boège qui n'étaient pas, jusqu'à ce jour, favorables au projet FISAC.

M. Musard prend la parole pour dire que cette communication était presque prématurée dans la mesure où rien n'est encore ficelé : le projet est en phase de gestation.

M. Mattuzzi précise que M. Brun préconise une communication adressée à la population à la rentrée lorsque le projet aura avancé.

ETUDE DE LA ZONE CHEZ MERLIN

Suite au retard pris par la Communauté de Communes dans le dossier de la ZAE de Chez Merlin, lié à l'avancement du PLU de la Commune des Saint-André, la Chambre des métiers ne pourra pas commencer l'étude de faisabilité de cette zone d'activité, avant janvier 2013.



SENTIERS COMMUNAUTAIRE

- **Entretien 2012 : choix d'un prestataire**

Le groupe de travail sentier créé lors de la précédente réunion s'est réuni pour la première fois pour résoudre l'entretien des sentiers pour la saison 2012. L'entretien des sentiers s'effectue habituellement à la fin du mois de juin. Il convient donc d'intervenir au plus vite pour rendre les chemins praticables en vue de la Nuit des Hiboux.

Le contrat d'entretien des sentiers communautaires était confié à l'ONF depuis de nombreuses années. Depuis quelques mois, certains élus ont émis le souhait de remettre en concurrence le contrat d'entretien de l'ONF qui couvrait l'ensemble des sentiers : descente de la Menoge, boucles locales et tour de la Vallée Verte.

Le groupe de travail a fait le choix de segmenter les sentiers en trois groupes avec des priorités différentes. Ainsi, il est inutile de mettre de l'argent pour l'entretien du Tour de la Vallée Verte qui nécessite avant tout des travaux d'aménagement et de balisage plus conséquents.

Le groupe de travail a consulté plusieurs entreprises habilitées à entretenir les sentiers, leur demandant un devis se rapportant exclusivement à la descente de la Menoge, aux boucles locales type Mont Forchat et Pointe de Miribel.

En raison du caractère urgent de l'opération, certaines entreprises n'ont pas été en mesure de faire une proposition. M. Dupraz, vice-président de la CCVV, également exploitant forestier de l'entreprise Dupraz Bois, qui a fait parvenir une offre, est appelé à sortir de la salle de réunion pour le vote.

Trois entreprises ont répondu :

- **Entreprise Goy Environnement : devis 4.000 € H.T.**, intervention difficile dans la semaine, la reconnaissance terrain n'a pas pu être effectuée avec le chargé de mission de la CCVV.
- **Entreprise ONF : devis 3.595€ H.T.**, intervention dans la semaine, reconnaissance avec le chargé de mission pour établir le devis, connaissance du sentier.
- **Entreprise Dupraz Bois : devis 2.000 € H.T.**, intervention dans la semaine, reconnaissance du terrain avec le chargé de mission pour établir le devis, connaissance du sentier.

Le groupe de travail sentier estime que l'offre de l'entreprise Dupraz Bois est la plus compétitive et suggère au conseil communautaire de retenir cette entreprise et d'accepter le devis.

Décision : le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer le devis de l'entreprise Dupraz Bois.

- **Convention Gestion, Entretien, Valorisation, Promotion Et Financement Des Sentiers**

M. Bouvier rappelle que la convention n'avait pas été soumise au vote le 2 juillet 2012 car les élus n'avaient pas reçu les documents suffisamment tôt pour inspecter la convention et être en mesure de se prononcer. Les documents transmis vendredi 27 juillet 2012 ont été validés par la préfecture de Thonon. Ils ont ainsi été jugés légaux par les services de la Sous-préfecture. M. Bouvier appelle le conseil communautaire à voter la convention.

Décision : Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec les Alpes du Léman relative à la gestion, l'entretien, la valorisation, la promotion et le financement des sentiers dits d'intérêt communautaire.

5 abstentions : M. Donche, Mme Duret, Mme Viguière, M. Dupraz et M. Mauron.

1 vote contre : M. Musard.



M. Musard annonce qu'il a fait analyser la convention à son avocat et que celle-ci est contestable sur certains points. Il informe l'assemblée qu'il contactera les services juridiques de la sous-préfecture.

ENTRETIEN TERRAIN DE FOOT

- **Stade de Boège**

M. Musard a du faire pression sur l'entreprise Roguet qui tardait à intervenir. Les travaux ont été effectués la semaine dernière. Les dirigeants du FCVV sont satisfaits du travail réalisé par l'entreprise. Ils n'ont pas manqué de remercier les élus de la CCVV et de souligner la qualité des travaux réalisés. Aucune inquiétude à avoir concernant l'arrosage des terrains puisque le FCVV a acheté du matériel et les membres actifs arrosent tous les jours grâce aux pompiers qui ont accepté que le club se branche sur une borne à incendie.

M. Mauron demande à ce que les haies du stade, de la piscine et de l'école maternelle intercommunale soient taillées car le passage des piétons sur le trottoir est difficile.

- **Stade d'Habère-Poche**

M. Salamon présente un devis Roguet pour l'entretien du terrain de foot d'Habère-Poche qui est utilisé pour les entraînements et un devis Degenève pour l'éclairage du terrain.

Le devis de Roguet s'élève à 9.358 € H.T., celui de Degenève s'élève à 9.560.70 € H.T.

Le Président soumet ces devis au vote du Conseil Communautaire.

Décision : le conseil communautaire autorise le président à signer le devis d'entretien Roguet pour l'entretien du terrain de football d'Habère-Poche dont le montant s'élève à 9.358€ H.T.

Trois abstentions : Mme Mouchet, Mme Viguiet et Mme Duret.

Le conseil communautaire autorise le président à signer le devis Degenève pour l'éclairage du terrain de foot d'Habère-Poche d'un montant de 9.560.7€ H.T.

Trois abstentions : Mme Mouchet, Mme Viguiet et Mme Duret.

CINÉMA DE VILLARD

Monsieur Michel SANTONI informe l'assemblée que le dossier de permis de sonstrure est finalisé.

Monsieur MUSARD s'interroge sur le coût définitif du projet. Monsieur SANTONI rappelle que la cout prévisonnel évalué par l'exploitant, sur la base d'une étude réalisée en 2009 par un architecte lyonnais, est évalué à la somme de 360.000 € H.T..

Michel SANTONI indique qu'à ce jour, il n'est pas possible de donner un coût précis de réhabilitation de ce cinéma. Ce coût sera établi, après prise en compte des recommandations formulées par le service instructeur des permis de construire.

Monsieur MAURON estime cependant que, compte tenu des travaux à réaliser, il sera difficile de ne pas dépasser la somme de 360.000 €.

ROND POINT DE LA DÉCHETTERIE

Le service voiries du Conseil Général a validé la faisabilité du projet. Il doit désormais être présenté en commision permanente.



GROUPE SCOLAIRE D'HABÈRE-POCHE

M. Ducrot fait état de l'avancement du projet. Il rappelle que suite à un nouvel appel d'offre c'est le cabinet Dubosson Léger qui a été retenu. Le permis de construire a été déposé, il faut attendre un délai d'instruction de 6 mois pour les bâtiments destinés à l'accueil du public.

M. Musard interroge M. Ducrot sur le coût du projet et s'étonne qu'il n'y ait pas plus de communication sur ces éléments au sein du conseil communautaire. M. Ducrot suggère à M. Musard de se renseigner auprès de son adjoint qui fait partie du comité de pilotage du projet. M. Musard n'ayant pas reçu de réponse à sa question décide de quitter l'assemblée et de se faire remplacer par Mme Scherrer pour la suite et la fin de cette réunion.

Mme Duret suggère que la prochaine réunion permette de faire un point précis sur le chiffrage du projet.

Dorénavant, le comité de pilotage fera des comptes rendus des réunions de travail à disposition des élus.

PISCINE

Les recettes arrêtées au 30/07/2012 s'élèvent à 15.924,80 €.

Les problèmes de chauffage ont été résolus grâce à une concertation entre l'entreprise Converset et l'entreprise Multidep.

Un problème d'eau chaude subsiste depuis samedi dernier, pour cause de manque de fuel dans la cuve du collègue.

M. BOUVIER indique qu'une livraison doit être effectuée dès demain.

CONVENTIONS COLLÈGE DE BOËGE

Deux conventions ont été établies par les responsables du collège :

1 – Convention se rapportant au chauffage de la piscine,

2 – Convention se rapportant à la prise des repas des élèves de maternelle, à la cantine du collège.

Une réunion doit être programmée à l'automne avec les nouveaux responsables du Collège (provisoire et gestionnaire), pour valider ces deux documents

COMMISSION PERSONNEL : EMBAUCHE PERSONNEL ADMINISTRATIF :

Aucune des deux candidatures n'a été retenue à la suite des entretiens pour le poste d'agent de gestion administrative.

Une nouvelle consultation vient d'être lancée avec une publicité sur le site du Centre de Gestion de la Haute-Savoie. Pour épauler Mme Mancera dans son travail en attendant de recruter quelqu'un, une employée de Bogève vient en renfort quelques jours.

M. Bouvier tient à préciser que Mlle Hegi a eu l'opportunité de poursuivre à la CCVV du 17 juillet au 31 décembre 2012 à la suite de son premier CDD. Celle-ci, après un délai de réflexion a refusé de poursuivre sa mission.

SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE

Les représentants de la commission culture vont rencontrer prochainement les dirigeants de l'école de musique.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS



M. Mattuzzi a suggéré à M. Bouvier de travailler sur un règlement d'attribution des subventions afin de se doter d'un outil pour aider la Communauté de Communes, à trancher sur les demandes de subventions qui ont tendance à se multiplier d'années en années.

Mme Duret abonde dans ce sens. Elle demande de revoir la politique d'attribution des subventions car en quelques années le budget alloué a véritablement explosé et nous sommes parfois à la limite de la légalité puisque certaines aides dépassent le seuil des 23 000 €, qui correspond à une délégation de service public. Mme Duret souhaite que la CCVV se dote d'un règlement et d'un projet associatif à 5 ans.

M. Mauron souligne le fait que 40 à 50 000 € sont versés cette année pour l'entretien des terrains de foot de Boège et Habère-Poche, avec approbation à l'unanimité des délégués communautaires.

Ces investissements peuvent être assimilés à des subventions.

M. Gurliat précise que c'est difficile de mettre des critères en place et que la répartition devrait aussi se faire par commune, afin de respecter une répartition géographique sur l'ensemble du territoire..

M. Bouvier rappelle que la ligne « subvention aux associations », présentée lors de l'élaboration du budget 2012, a été votée par la très grande majorité du Conseil Communautaire.

Décision : L'assemblée charge le Président de présenter à l'automne un projet de règlement d'attribution des subventions aux associations.

L'objectif global est de :

- **favoriser et de promouvoir l'ensemble du territoire communautaire,**
- **Soutenir l'initiative associative représentant un intérêt communautaire,**
- **S'engager dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.**

M. BOUVIER présente le bilan très positif des manifestations soutenues par la CCVV, qui ont eu lieu au cours de l'été : le son et lumière organisé par les Amis de Miribel, les Vieux Métiers, le Rock'n Poche et Burdibulles.

SCOT

Les inscriptions dans les commissions du SCoT sont ouvertes aux délégués titulaires et suppléants du Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées jusqu'au 31/07/2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

